

CABINET ESSNER
Société d'Avocats au Barreau de Grasse
Le Saint Christophe
3, rue de Bône - 06400 Cannes
Tél : 04 97 06 68 80 / Fax : 04 97 06 68 88
www.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
A CANNES dans ensemble immobilier dénommé « RESIDENCE BEAU RIVAGE »,
124, boulevard Gazagnaire,

Dans Quartier résidentiel, situation vraiment parfaite et idéale
UN APPARTEMENT, actuellement aménagé en petit appartement de 3 pièces principales, dans Bâtiment A, avec la jouissance privative d'une terrasse de 16 m² environ, ainsi que la jouissance privative d'un jardin d'une surface de 30 m² environ. Dans copropriété cossue, en front de mer, près du Quartier de la Pointe Croisette.

Surface LOI CARREZ : 45.85 m²
Auparavant cet appartement était composé de 2 pièces principales.

MISE A PRIX : 130.000 €

VISITES :

LUNDI 17 DECEMBRE 2018 de 14 h à 15 h.
VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 de 11 h à 12 h.

Adjudication le **JEUDI 10 JANVIER 2019 À 9H00**
au **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de GRASSE**
à l'audience du Juge de l'Exécution, 37 Avenue Pierre Sépard
06130 Grasse

QUALITE DES PARTIE

Cette vente est poursuivie à la requête de :

La S.A. CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), au capital de 124 821 703 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, ayant son siège social 26/28, Rue de Madrid à PARIS 75008, venant aux droits de CIF PATRIMOINE IMMOBILIER, anciennement BANQUE PATRIMOINE & IMMOBILIER, Société Anonyme au capital de 117 386 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 381 804 905, dont le siège social est à PARIS 75378 CEDEX 08, 4, rue du Général Foy, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, demeurant en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat postulant Maître Renaud ESSNER, Membre de la SELARL CABINET ESSNER,

DESIGNATION

Les parties divisées et indivises d'un ensemble immobilier dénommé « RESIDENCE BEAU RIVAGE », sis à CANNES, 85, avenue de Lérins et 124, boulevard Gazagnaire, cadastré section BZ, numéro 129, pour 11 a 19 ca. Objet d'un état descriptif de division règlement de copropriété publié le 2 AVRIL 1992, volume 92 P numéro 2346.

Les parties divisées comprenant :

- LE LOT NUMERO 44 : UN APPARTEMENT de 2 pièces principales, au rez-de-chaussée, dans le bâtiment A, avec la jouissance privative d'une terrasse d'une surface de 16.5 m², ainsi que la jouissance privative d'un jardin d'une surface de 30 m² environ, avec les 318/10.000° des parties

communes.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE de GRASSE, le 9 JUIN 2017, sous le n° 17/00144, qui est consultable au Cabinet ESSNER ou au Greffe du TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE de GRASSE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de GRASSE. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque, pour garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères

DAT : + de cinq ans

OCCUPATION : L'appartement n'est pas occupé de manière régulière par le débiteur

SURENCHERE : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication, par ministère d'avocat inscrit au Barreau de GRASSE.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat.

Consignation pour enchérir 13.000 € en un chèque de banque, libellé à l'ordre du Trésorier de l'Ordre des Avocats du Barreau de GRASSE.

SYNDIC : AGENCE DE L'OASIS 1 Traverse des Brucs à 06560 SOPHIA ANTIPOLIS Tél. 04 93 12 18 48

Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET ESSNER. Tél. 04 97 06 68 80